



**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs  
et professeurs des écoles de l'enseignement public**  
*de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière*

## **Section du Val-de-Marne**

### *Compte rendu de l'audience du 11 avril contre le refus de temps partiel*

Ce mercredi 11 avril, une délégation composée de 5 enseignants ayant eu un refus à leur demande de temps partiel, Marie-France CHICHE, secrétaire départementale de la FNEC-FP FO 94 et de Benoît BALORDI, secrétaire départemental adjoint du SNUDI-FO 94, a été reçue pendant plus d'une heure par Madame MACRESY-DUPOINT, Secrétaire Générale de la DSDEN et Madame MOULIE, Chef du Pôle Ressources Humaines.

**En introduction, la délégation a tenu à rappeler aux représentants de la DASEN que les demandes de temps partiel sur autorisation répondent à des situations personnelles ou à des besoins spécifiques de chaque enseignant :** situation médicale, fatigue, reconversion professionnelle, séparation de conjoint, naissance d'un enfant, aménagement de fin de carrière, projet personnel... Il s'agit d'un choix étant assorti d'un salaire bien amoindri !

Pour le SNUDI-FO 94, toutes les demande de temps partiel sur autorisation sont légitimes et toutes doivent être satisfaites. Les " nécessités de service " ou " la continuité du service ", très régulièrement invoquées lors des entretiens avec les IEN, ne peuvent suffire. Le refus de plus de la moitié des demandes de temps partiel sur autorisation ne doit pas servir à combler le déficit d'enseignants dans le département !!

**Les délégués du SNUDI-FO 94 ont défendu tous les recours transmis par les collègues et ont détaillé pour chacun les nouveaux éléments transmis ainsi que les situations particulièrement difficiles, voire très graves, que certains collègues vont vivre à la rentrée scolaire si la DASEN maintenait sa décision de refus.**

**La Secrétaire Générale a confirmé que tous les recours seront examinés au cas par cas et qu'effectivement, au vu des nouveaux éléments exposés qui n'avaient pas été pris en compte lors de l'étude de la demande, certaines situations défendues seront revues avec avis favorable.**

La Secrétaire Générale a également précisé que la DASEN attendait tous les retours des IEN pour revenir également sur certaines situations sensibles.

**Le SNUDI-FO 94 invite donc les collègues à rédiger un recours en y apportant des nouveaux éléments (justificatifs médicaux, attestations...) et en précisant explicitement les conséquences personnelles, familiales et/ou sur leur santé s'ils devaient reprendre à plein temps à la rentrée.**

Adressez au plus vite vos recours ou tous les justifs nécessaires à :

✉ par mail à : [Ce.94drhm@ac-creteil.fr](mailto:Ce.94drhm@ac-creteil.fr)

✉ par courrier postal :

**DSDEN 94 – DRHM - Pôle RH - 68-70 avenue du général de Gaulle – 94011 Créteil cedex**

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles de l'enseignement public,  
de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière**

11/13, rue des archives - Maison des syndicats – 94000 CRETEIL

Tél. : 01.43.77.66.81 – Fax : 01.43.77.31.29 – email : [94snudifo@gmail.com](mailto:94snudifo@gmail.com) – internet : [snudifo94.fr](http://snudifo94.fr) –  snudifo94

**Le travail à temps partiel constitue bien un droit pour les enseignants.  
Le SNUDI-FO 94 défendra ce droit pour tous, sans restriction !**

**Nous vous conseillons de nous adresser le double de votre dossier**

✉ par mail à : [94snudifo@gmail.com](mailto:94snudifo@gmail.com)

✉ par courrier postal :

**SNUDI-FO 94 – Maisons des Syndicats, 11-13 rue des Archives – 9400 CRÉTEIL**

**Les élus du personnel du SNUDI-FO 94 à la CAPD se tiennent à votre disposition pour relire vos recours et vous conseiller au mieux.**

**N'hésitez pas à les contacter :**

Benoît BALORDI (06.62.96.51.07),	Caroline GALLIEN (06 29 08 68 33),
Christine BRIANT-BAZIN (06 85 78 36 30),	Leslie RUBINSZTAJN (06 86 49 62 66),
Nathanaëlle L'Hôte (06 07 18 95 17)	Julien THANEL (06 09 89 80 30)
Luc BÉNIZEAU (06 72 04 80 68)	Thierry AUDIN (06 22 91 00 57)
Fabienne HELIER (06 87 38 77 07)	Jeanne MILEO (06 86 53 63 13)

**Pour défendre mes droits et mes garanties statutaires  
de fonctionnaire d'État, je me syndique au SNUDI-FO !!**